

Résolutions

Conseil économique, social
et environnemental

LES ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA PRÉVENTION DES CANCERS novembre 2018

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ



CONSEIL ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL



Les éditions des
Journaux officiels

2018-26

NOR : CESL 1100026X

mardi 13 novembre 2018

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE

Mandature 2015-2020 – Séance du mardi 13 novembre 2018

LES ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA PRÉVENTION DES CANCERS

Résolution présentée par le Bureau

sur proposition de la section des affaires sociales et de la santé

Aminata Koné, rapporteure

Question dont le Conseil économique, social et environnemental a été saisi par décision de son bureau en date du 27 février 2018 en application de l'article 3 de l'ordonnance no 58-1360 du 29 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au Conseil économique, social et environnemental. Le bureau a confié à la section des affaires sociales et de la santé la préparation d'une résolution portant sur *Les états généraux de la prévention des cancers*. La section a désigné Aminaté Koné comme rapporteure.

Sommaire

■ Résolution	<hr/>	4
▪ Exposé des motifs		4
▪ Résolution		5
■ Scrutin	<hr/>	8

LES ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA PRÉVENTION DES CANCERS

Résolution¹

Exposé des motifs

Les premiers États généraux de la prévention des cancers organisés par la Ligue nationale contre le cancer se tiendront au palais d'Iéna le 21 novembre 2018. Cette manifestation interviendra à l'issue d'une mobilisation de toutes les parties prenantes. Les États généraux ont pour objectif la présentation, sous la forme d'un Livre blanc, d'un plan global, cohérent et innovant de prévention des cancers.

Le CESE est partenaire et associé en amont à ce projet : des référentes et référents du Conseil ont participé aux 10 ateliers réunis par la Ligue contre le cancer pour formuler des propositions. Les sections et délégations du CESE, toutes concernées par la prévention des cancers, ont pu s'engager dans cette démarche transversale. Cette participation a montré, sur le sujet de la prévention en santé, une concordance entre les conclusions des ateliers et les constats et préconisations du CESE.

Les États généraux s'appuient également sur la mobilisation des plus jeunes : l'opération « *un comité, une école* » a permis de sensibiliser les élèves mais aussi de recueillir leur parole. Une plateforme de participation mise en place par la Ligue contre le cancer a permis d'ouvrir le débat aux citoyennes et citoyens.

Les avis du CESE le soulignent : la politique sanitaire est encore trop centrée sur le curatif et la prévention en santé constitue l'un des défis majeurs des prochaines années.

Pour le CESE, le succès de la prévention des cancers repose sur une plus grande implication individuelle et collective. Elle relève des politiques sociales, sociétales, environnementales et économiques. Ces États généraux organisés par la Ligue contre le cancer en partenariat avec le CESE s'inscrivent pleinement dans cette ligne en donnant un nouvel élan à la prévention des cancers.

¹ L'ensemble de la résolution a été adoptée au scrutin public par 149 voix, 1 contre et 1 abstention. (voir le résultat du scrutin en annexe).

Résolution

En France, le cancer est responsable de 145 000 décès chaque année, ce qui en fait la première cause de mortalité devant les maladies cardiovasculaires. 1000 cancers sont diagnostiqués chaque jour. Si la mortalité moyenne a baissé, grâce notamment aux progrès thérapeutiques, la fréquence des nouveaux cas apparaissant au cours d'une année est en hausse.

Or, quatre cancers sur dix pourraient être évités si une politique active de prévention, axée sur les facteurs de risques, était mise en place.

Le cancer est une pathologie d'origine multifactorielle. Les temps de latence peuvent être longs. Les éléments s'ajoutent les uns aux autres sans qu'il soit toujours possible de les isoler. En dépit de ces difficultés, les facteurs de risque sont de mieux en mieux connus et évalués. Les travaux scientifiques sur la « *fraction attribuable* » des cancers, c'est-à-dire la part des cancers qui pourrait être évitée, permettent de mieux connaître les principaux facteurs de cancers et leur effet sur la survenue de la maladie, qu'il s'agisse des comportements (tabac, alcool, rayons UV), des modes de vie (nutrition, sédentarité, obésité), de l'environnement (pollutions diverses, expositions professionnelles aux produits cancérogènes). Alors que les liens entre les cancers et ces facteurs sont mieux établis, les informations sont difficilement accessibles et trop souvent peu compréhensibles.

Les inégalités sociales de santé, amplifiées par les inégalités territoriales, se retrouvent face au cancer, dans l'exposition aux risques, le dépistage, la prévention, les traitements ou la gestion des effets secondaires. A ces inégalités s'ajoutent celles engendrées par le cancer lui-même : stigmatisation, appauvrissement, isolement, précarité.... Les femmes sont particulièrement touchées : les écarts en termes de prévention, de diagnostic, de traitement ainsi que la gestion des effets secondaires de la maladie impliquent des actions spécifiques, encore très insuffisantes aujourd'hui.

Le décalage est fort entre les connaissances, les recommandations publiques, la perception des risques d'une part, et l'adoption de réglementations et de pratiques plus protectrices de la santé d'autre part. **Seuls 2 à 6 %, selon les sources et les conventions retenues, de la dépense nationale de santé sont consacrés à la prévention : pour le CESE, un rééquilibrage s'impose comme un préalable.**

Il faut ensuite créer les conditions d'une culture collective de la prévention des cancers.

Le renforcement de la connaissance des causes des cancers est un impératif pour agir en amont sur les facteurs de risques comportementaux, professionnels, environnementaux et promouvoir les facteurs de protection. La recherche doit viser à : mieux appréhender les impacts des comportements et des expositions, notamment en réévaluant régulièrement les dangers et en élargissant la base de ces mesures par l'agrégation des différentes expositions y compris à l'échelle nanométrique ; identifier les nouveaux dépistages à mettre en place ; adapter et clarifier les messages de prévention ; mesurer et améliorer leur impact.

Les connaissances doivent être mieux transmises. L'information doit être transparente, accessible, fiable, compréhensible et fondée sur des données scientifiques vérifiables et probantes. La confiance de la population, son adhésion

aux messages et, *in fine*, la qualité de la prévention en dépendent. Des informations doivent être exposées au public pour l'ensemble des facteurs de risques, y compris via un étiquetage plus complet sur les substances comprises dans les produits à usage domestique, en distinguant selon que ces risques sont avérés et/ou suspectés (et en expliquant ces notions). Le numérique (plateformes, applications, tutoriels ...) offre un vecteur utile pour délivrer aux publics, sous une supervision scientifique, des informations adaptées à leur situation.

La prévention des cancers doit constituer un objectif transversal des projets et des politiques publics. La logique préventive doit les intégrer comme une dimension à part entière. Il faut agir, aux niveaux national et local, aux stades de leur définition et de leur mise en œuvre. Cela passe par la sensibilisation et la formation des responsables. Cela impose aussi de faire de la prévention des cancers un critère majeur dans l'évaluation des politiques et projets envisagés, notamment par la généralisation de l'obligation des études d'impact sur la santé et leur intégration/association aux études d'impact environnemental.

La prévention doit se concrétiser au plus près des populations pour être adaptée aux particularités des contextes et des publics.

Elle doit s'inscrire dans une logique de parcours global. L'objectif doit être d'y intégrer les déterminants de santé que sont les conditions financières et matérielles de vie (revenus, logement, environnement, accès aux équipements de sports...); les déterminants sociaux, qui, à l'instar de l'éducation et de l'emploi, pèsent sur les risques de développer un cancer, mais aussi toutes les spécificités liées au genre ou à l'enfance. L'offre de dépistage, l'évaluation de ses risques et de ses bénéfices, doit intégrer le parcours de prévention. Le CESE invite à relancer une politique active et égalitaire d'éducation à la santé et augmenter les recherches sur les enjeux de santé des femmes et notamment sur les cancers les concernant. S'agissant des enfants, il est particulièrement urgent d'engager une politique spécifique de recherche, de prévention et de prise en charge.

Chacun doit pouvoir trouver une offre de prévention dans son lieu de soin de proximité qui prenne en compte la diversité de ses besoins. Il est aussi essentiel de toucher des personnes éloignées du système de soin en agissant dans les lieux de vie.

Au travail : la coordination des acteurs de la santé et du travail est insuffisante. Les informations sur la santé manquent. Le rôle de la médecine du travail, des représentants du personnel est souvent souligné. Le CESE et d'autres ont formulé des propositions. La question des cancers est au centre des enjeux, notamment parce que 12 % des salariés sont exposés à un ou plusieurs agents cancérigènes dans le cadre de leurs activités professionnelles. La prévention des cancers au travail fait l'objet de dispositions du Code du travail et il faut rendre leur application effective. Il est urgent de mieux connaître les situations d'exposition, de développer la substitution des cancérigènes mais aussi de mieux détecter et reconnaître les cancers d'origine professionnelle. Il faut parallèlement limiter la désinsertion professionnelle et améliorer le suivi et l'accompagnement des personnes concernées, encore trop souvent isolées, en leur apportant conseils et informations sur leurs droits (notamment sur le retour à l'emploi) et en favorisant la stratégie du guichet unique. Il convient, sur ces sujets, de mieux accompagner les entreprises, notamment les TPE-PME.

Dans l'ensemble des lieux d'éducation et de vie, en famille, à l'école et dans les associations, il s'agit de donner à chaque individu à tous les âges de la vie les moyens de prendre en charge sa santé de façon autonome et responsable. L'objectif est d'être en mesure non seulement d'accéder aux informations, mais aussi, à travers le développement des compétences psychosociales, de les analyser et de les questionner. Les formations initiales et continues des personnels de l'éducation nationale doivent être renforcées. Il convient aussi de prévoir du temps et de créer des espaces qui permettront à la communauté éducative de mutualiser connaissances et bonnes pratiques. La responsabilité est aussi celle des collectivités locales qui doivent garantir un environnement et des conditions de scolarité favorables à l'activité physique, à la mobilité, à l'accès à une alimentation équilibrée.

Il faut donner corps au concept d'exposome en appréhendant de façon globale les expositions à des facteurs environnementaux tout au long de la vie. Pour le CESE, le 4^{ème} Plan national santé environnement devra contribuer à réduire les expositions et leurs impacts sur le risque de cancer. Il devra également renforcer la prévention en synergie avec le Plan santé-travail et les plans sectoriels

Il convient enfin de pérenniser et de valoriser les actions de prévention par de nouvelles approches.

Le renforcement de la prévention passe par le décloisonnement des missions et des rôles. Chez les professionnels et professionnelles de la santé, il s'agit de **valoriser les compétences et le temps consacrés à la prévention et à la promotion de la santé**, ce qui nécessite de renforcer certaines formations, d'en créer de nouvelles et de valoriser le travail multidisciplinaire.

Pour le CESE, **le décloisonnement passe également par l'implication d'une plus grande diversité d'acteurs** dans la prévention. Dans la ligne de ses précédents avis, le CESE fait part de son souhait que soient mieux reconnus les droits et l'implication des **usagères et usagers**, au sens des patientes et des patients, de leurs proches comme les familles et les aidantes et aidants, dans la prévention. Il s'agit, à leur égard, d'aller au-delà de la seule information ou de la concertation en organisant leur participation à l'élaboration de stratégies de prévention des cancers. La prise en compte de leurs alertes, de leurs attentes, de leurs suggestions ou de leurs réserves constituent pour le CESE une condition de la faisabilité, de l'efficacité et de l'effectivité des actions de la prévention. **Les pairs** peuvent en particulier intervenir efficacement dans la réduction des risques : ils doivent être reconnus, formés et accompagnés dans le cadre de programmes validés. **D'autres acteurs émergents** de la prévention peuvent jouer un rôle, en entreprise, à l'école, dans les collectivités territoriales, dans les associations. Il est nécessaire de renforcer les moyens pour la société civile de signaler des pratiques susceptibles de menacer la santé ou l'environnement (droit d'alerte).

Il faut enfin organiser et valoriser davantage le travail de coordination qu'implique cette plus grande diversité dans les implications. Des professions nouvelles, axées sur la coordination, la disponibilité des connaissances, la conduite de projets, pourraient être définies par un référentiel de compétences et attestées par un diplôme.

Scrutin

Scrutin sur l'ensemble de la résolution

Nombre de votantes et votants : 151

Pour : 149

Contre : 1

Abstention : 1

Le CESE a adopté.

Pour : 149

<i>Agriculture</i>	M. Cochonneau, Mme Cottier, MM. Dagès, Épron, Mme Even, M. Lainé, Mmes Valentin, Vial.
<i>Artisanat</i>	Mme Amoros, M. Crouzet, Mme Foucher, M. Le Lann, Mme Marteau, M. Quenet, Mmes Sahuët, Teyssedre.
<i>Associations</i>	MM. Deschamps, Jahshan, Lasnier, Mmes Martel, Sauvageot, M. Serres, Mme Trelu-Kane.
<i>CFDT</i>	M. Blanc, Mmes Blancard, Canieux, Duboc, M. Duchemin, Mme Esch, M. Gillier, Mme Houbairi, M. Mussot, Mme Nathan, M. Nau, Mme Pajeres y Sanchez, MM. Quarez, Saint-Aubin.
<i>CFE-CGC</i>	M. Artero, Mmes Biarnaix-Roche, Couvert, M. Dos Santos, Mme Roche.
<i>CFTC</i>	Mmes Coton, Lecerf, MM. Thouvenel, Vivier.
<i>CGT</i>	Mme Chay, M. Fourier, Mmes Gallet, Garreta, Lamontagne, Lejeune, Manière, MM. Naton, Rabhi, Teskouk.
<i>CGT-FO</i>	Mmes Derobert, Desiano, Gillard, MM. Legagnoa, Pérès, Techer.
<i>Coopération</i>	M. Argueyrolles, Mme Blin, MM. Grison, Lenancker, Mme L'excellent.
<i>Entreprises</i>	Mmes Boidin Dubrulle, Castéra, M. Cordesse, Mmes Couderc, Dubrac, Duhamel, Duprez, M. Dutruc, Mme Escandon, MM. Gailly, Gardinal, Grivot, Guillaume, Mme Ingelaere, M. Lejeune, Mme Pauzat, M. Pfister, Mmes Prévot-Madère, Roy, Tissot-Colle.

<i>Environnement et nature</i>	M. Badré, Mme de Béthencourt, MM. Bonduelle, Bougrain Dubourg, Genty, Mme Martinie-Cousty, M. Mayol, Mme Popelin.
<i>Mutualité</i>	Mme Vion.
<i>Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse</i>	MM. Blanchet, Coly, Mme Delair, M. Dulin, Mme Weber.
<i>Outre-mer</i>	MM. Antoinette, Cambray, Rivière, Togna.
<i>Personnalités qualifiées</i>	MM. Adom'Megaa, Amsalem, Aschieri, Mme Autissier, MM. Bennahmias, Bontems, Mme Brunet, MM. Bussy, Cabrespines, Cambacérès, Mmes Castaigne, Djouadi, M. Eledjam, Mmes Gibault, Goujon, Grard, MM. Grosset, Guglielmi, Mme Hurtis, MM. Joseph, Keller, Mmes Le Floc'h, Léoni, Levaux, Mignot-Verscheure, M. Pasquier, Mme Sehier, M. Thomiche, Mmes Trostiansky, Verdier-Naves.
<i>Professions libérales</i>	M. Lafont, Mme Riquier-Sauvage.
<i>UNAF</i>	Mmes Allaume-Bobe, Blanc, MM. Chrétien, Clévenot, Feretti, Mmes Gariel, Koné, MM. Marmier, Renard, Tranchand.
<i>UNSA</i>	Mmes Arav, Vignau.

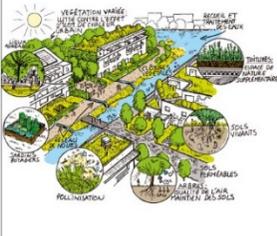
Contre : 1

<i>Personnalités qualifiées</i>	Mme Claveirole.
---------------------------------	-----------------

Abstention : 1

<i>Personnalités qualifiées</i>	M. Wargnier.
---------------------------------	--------------

Dernières publications du Conseil économique, social et environnemental

LES AVIS DU CESE	LES AVIS DU CESE	LES AVIS DU CESE
 <p>La nature en ville : comment accélérer la dynamique ? Annabelle Jaeger</p>	 <p>TPE-PME, comment réussir le passage à la neutralité carbone ? Antoine Bonduelle et Stéphanie Goujon</p>	 <p>Les parcs naturels régionaux : apports à l'aménagement et au développement durable des territoires et perspectives Alain Ferret</p>
100 0	100 0	100 0

Résolutions Conseil économique, social et environnemental	Résolutions Conseil économique, social et environnemental	Résolutions Conseil économique, social et environnemental
<p>Contribution aux Assises des Outre-mer mars 2018</p>	<p>Pour une reconnaissance du rôle de la société civile organisée francophone septembre 2018</p>	<p>Résolution du Conseil économique, social et environnemental suite à la publication du rapport du GIEC octobre 2018</p>
		

Retrouvez l'intégralité des travaux du CESE sur le site

www.lecese.fr

Imprimé par la Direction de l'information légale et administrative, 26, rue Desaix, Paris 15^e,
d'après les documents fournis par le Conseil économique, social et environnemental.
N° 411180026-001118 - Dépôt légal : novembre 2018

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL
ET ENVIRONNEMENTAL
9, place d'Iéna
75775 Paris Cedex 16
Tél. : 01 44 43 60 00
www.lecese.fr



N° 41118-0026

ISSN 0767-4538 ISBN 978-2-11-15204-6



9

782111 522046

Direction de l'information
légale et administrative
Les éditions des *Journaux officiels*
www.ladocumentationfrancaise.fr

